

MILLER THOMSON SENCRL 1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST BUREAU 3700 MONTRÉAL (QC) H3B 4W5 CANADA **TÉL.** 514.875.5210 **TÉLÉC.** 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 21 octobre 2019

PAR SDE ET PAR COURRIER

M^e Adina Georgescu Ligne directe : 514.871.5494 acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE 800, Place Victoria - Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET:

5^{ième} demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2019 et du 1^{er} janvier 2020

Dossier de la Régie : R-4032-2018 Notre dossier : 111216.0096 (Phase 6)

Chère consœur,

La présente concerne le calendrier procédural relatif à la phase 6 du dossier en titre.

Gazifère a pris connaissance de la correspondance du 18 octobre 2019 de SÉ-AQLPA dans le cadre de laquelle l'intervenant demande à la Régie de modifier substantiellement le calendrier procédural relatif au dossier en raison de la situation inattendue qui s'est produite récemment et qui affecte le projet d'extension de réseau pour la desserte de la municipalité de Thurso (le « **Projet Thurso** »), notamment en reportant de près de deux (2) semaines l'audience actuellement fixée aux 5 et 6 novembre 2019.

Gazifère a également pris connaissance de la correspondance de la Régie datée du même jour, par laquelle cette dernière ajuste le calendrier procédural de la phase 6, justement pour tenir compte de cette situation imprévue affectant le projet Thurso.

À la lumière de la correspondance de la Régie, Gazifère comprend que les dates d'audience des 5 et 6 novembre, dans le cadre de la phase 6 du dossier, demeurent inchangées. Gazifère fera le nécessaire afin de répondre, le cas échéant, au plus tard le 4 novembre 2019 à 12h, aux demandes de renseignements additionnelles des intervenants, déposées conformément aux modalités établies par la Régie dans le cadre de sa lettre susmentionnée.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Paule Hamelin (ACIG)
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Geneviève Paquet (GRAME)

